

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

EXERCICE DU DROIT DE PRÉFÉRENCE - AC 0657 - AC 0658 - AC 0660 - AVENUE
DU LIGNAN. DÉCISION

Séance du 4 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le quatre novembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Mallein à M Trichard
Mme Branas à Mme Picard

Secrétaire de séance : Mme Cécile Marenzoni.

La séance est ouverte,

Délibération du : 4 novembre 2020
Rendue exécutoire le : 6 novembre 2020
Publiée le : 6 novembre 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 4 novembre 2020

EXERCICE DU DROIT DE PRÉFÉRENCE - AC 0657 - AC 0658 - AC 0660 - AVENUE DU LIGNAN. DÉCISION

M Jean-Luc Trichard, Adjoint au Maire délégué Urbanisme, transports et forêts, présente le rapport suivant.

Vu le Code forestier pris en son article L331-24 et suivants ;

Considérant que l'article L.331-24 et suivants du Code forestier ouvre un droit de préférence aux communes sur le territoire desquelles il est envisagé de vendre une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêt et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares, ce droit étant également ouvert pour les ventes de droits indivis ;

Considérant que Maître Maud CABROL (Office notarial de La Brède) a adressé à la Commune de Saint-Médard-en-Jalles, par courrier reçu le 30/09/2020, une notification au titre de l'article L.331-24 et suivants du Code forestier, dans le cadre de la vente d'un bien situé avenue du Lignan à Saint-Médard-en-Jalles d'une superficie de 3 000 m², en pleine propriété, composé des parcelles cadastrées AC 0657 – AC 0658 – AC 0660, et à titre indivis de la parcelle cadastrée AC 0666 située avenue du Lignan d'une superficie de 800 m² dont la quotité attachée au droits indivis est de 3/8èmes.

Considérant que la cession porte sur un prix de 28 000 €, auquel se rajoute les frais d'acte estimés à 3 640 €, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente, avec transfert de propriété et entrée en jouissance au jour de l'acte, acquittement à compter du jour fixé pour l'entrée en jouissance, de tous les impôts auxquels les bois vendus sont ou pourront être assujettis et supportant les servitudes pouvant grever ces bois ;

Considérant que ce terrain se situe, d'une part, en zone Nf (naturelle forestière) du Plan Local d'Urbanisme en vigueur, d'autre part en zone rouge du Plan de Prévention des risques d'Incendie de Forêt (PPRIF) approuvé par arrêté préfectoral en date du 11/08/2009, et également en secteur de lagunes préservées au titre des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine fiche C2058 du PLU en vigueur ;

Considérant que les subdivisions cadastrales opérées récemment dont sont issues les présentes parcelles, ne sont pas de nature à assurer la poursuite des objectifs du PLU dans cette zone Nf et la pérennisation des lagunes à proximité ;

Considérant qu'il est opportun à ce titre d'assurer la préservation de ce foncier en nature de bois et forêt, et ainsi de poursuivre les enjeux caractérisant ce site au titre des réglementations applicables, par exercice du droit de préférence ouvert par l'article L331-24 et suivants du Code forestier sur l'objet de la vente, au prix et conditions de celle-ci ;

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Décide d'exercer le droit de préférence ouvert par l'article L.331-24 et suivants du Code forestier pour la vente notifiée par Maître Maud CABROL, par courrier reçu le 30/09/2020, portant sur la vente d'un bien situé avenue du Lignan à Saint-Médard-en-Jalles d'une superficie de 3 000 m², en pleine propriété, composé des parcelles cadastrées AC 0657 – AC 0658 – AC 0660, et de la parcelle cadastrée AC 0666 à titre indivis, située avenue du

Lignan, d'une superficie de 800 m² dont la quotité attachée au droits indivis est de 3/8èmes, le tout au prix de 28 000 €, auquel se rajoute les frais d'acte estimés à 3 640 € payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à l'acquisition du bien précité et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Précise que conformément à l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1996, cette opération sera inscrite au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions cessions de la commune en vue de leur annexion au compte administratif de l'exercice concerné.

Impute les dépenses sur les crédits de l'exercice 2020, article 2115.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 4 novembre 2020
pour expédition conforme
Le maire,



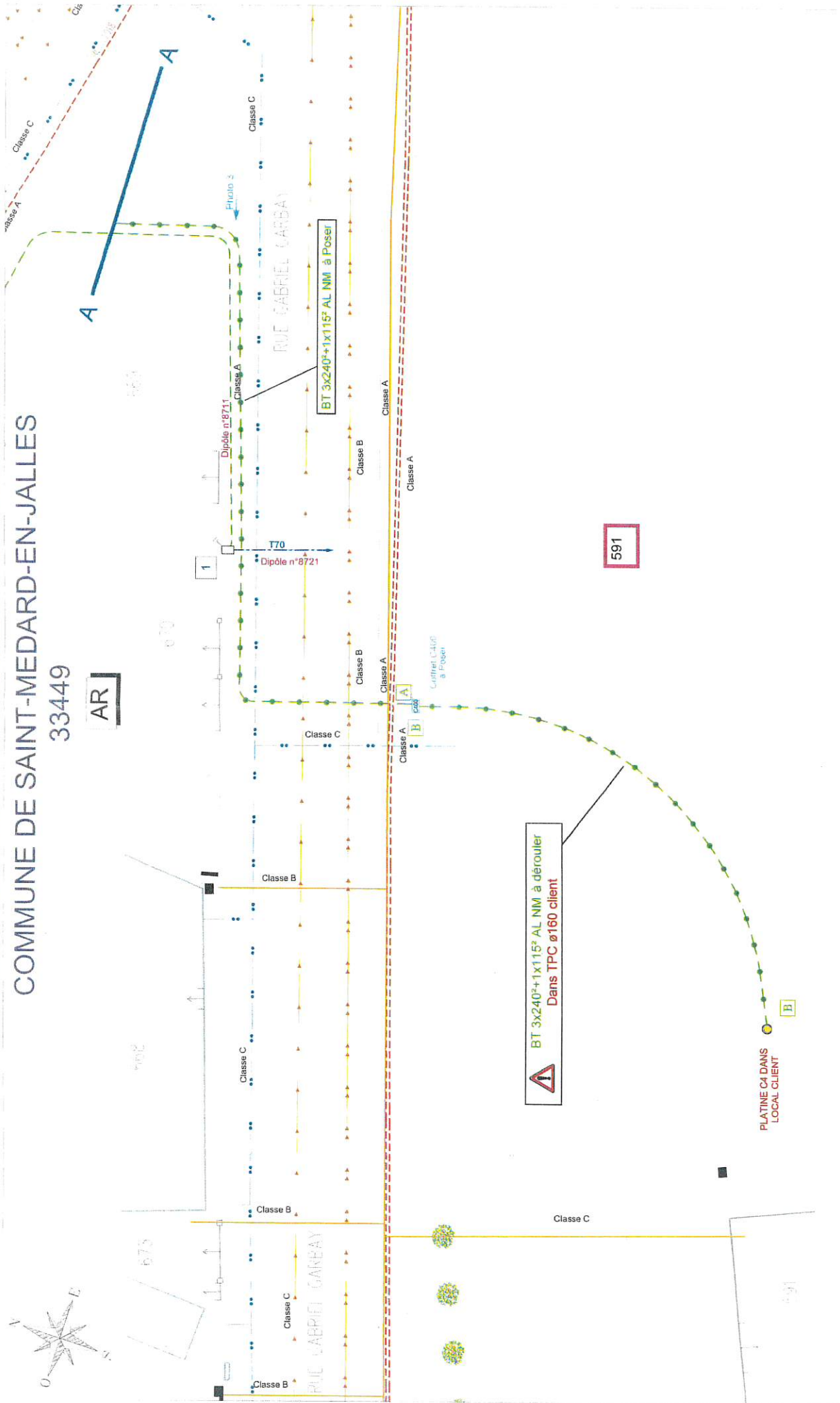
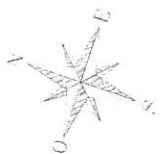

Stéphane Delpéyrat

PLAN PARCELLAIRE SOUTERRAIN ECHELLE 1/200

COMMUNE DE SAINT-MEDARD-EN-JALLES

33449

AR



 BT 3x240+1x115² AL NM à dérouter
Dans TPC ø160 client

591

PLATINE C4 DANS LOCAL CLIENT

Département :
GIRONDE

Commune :
SAINT MEDARD EN JALLES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC
Cité Administrative-Batiment B
14ème Etage 33090
33090 BORDEAUX CEDEX
tél. 05 56 24 85 97 - fax 05 56 24 86 21




Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/2000

historique

Date d'édition : 30/09/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

-  parcelles déjà acquises par la ville
-  parcelles en procédure d'assignation par signature de l'acte
-  Nouveau Droit de Préférence

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Nis à jour au 01/10/2020.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_151
Date de la décision :	2020-11-04 00:00:00+01
Objet :	EXERCICE DU DROIT DE PRÉFÉRENCE - AC 0657 - AC 0658 - AC 0660 - AVENUE DU LIGNAN. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	033-213304496-20201104-DG20_151-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20201104-DG20_151-DE-1-1_0.xml	text/xml	908
Nom original :		
DG20_151.pdf	application/pdf	1114996
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20201104-DG20_151-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1114996

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 novembre 2020 à 10h53min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 novembre 2020 à 10h55min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 novembre 2020 à 10h55min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 novembre 2020 à 10h56min31s	Reçu par le MI le 2020-11-06